Exporté le 27 août 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision **Générale** **colonial**

Décision n° 881 accordant un secours annuel de 3.000 francs au nomme Mohamed Ali, Dankali.

n° 881

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884 : Vu le rapport du chef de la sûreté générale n° 2416 du 7 juin 1948

Vula note de présentation transmise, sous n° 1221/A. P. du 27 juillet 1948, à la Commission de secours.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est attribué, pour l'année 1948, un secours temporaire de 3.000 francs au nommé Mohamed Ali Dankali Badoitamêla, ex-gardien de phare pendant quarante-six ans. Art. 2. — Le présent secours sera payé trimestriellement Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

LIURETTE